



VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

D3210-Direction générale des services VGP-Assemblées - VGP

DELIBERATION N° D.2026.04.13

du Conseil communautaire du 14 avril 2026

Organismes en charge du traitement et de la destruction des déchets:

- Syndicat intercommunal pour la destruction d'ordures ménagères et la production d'énergie (SIDOMPE).**
- Syndicat intercommunal pour le traitement des résidus urbains de la Boucle de la Seine (SITRU).**

Désignation des représentants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour la mandature 2026.

Date de la convocation : 7 avril 2026

Date d'affichage : 15 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 76

Secrétaire de séance : Mme Vanessa AUROY

Rapporteur : M. François DE MAZIERES

Président: M. François de MAZIERES

Sont présents :

M. Richard RIVAUD, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, Mme Lydie DUCHON, Mme Magali LAMIR, Mme Jane-Marie HERMANN, Mme Sylvie PIGANEAU, Mme Florence MELLOR, M. Philippe PAIN, M. Erik LINQUIER, M. Olivier DE LA FAIRE, M. Olivier LEBRUN, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Pascal THEVENOT, Mme Sonia BRAU, M. Jean-Pierre CONRIE, M. Bruno DREVON, M. Alain NOURISSIER, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Emmanuel LION, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. François DE MAZIERES, M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, Mme Vanessa AUROY, M. Henri LANCELIN, Mme Christine CARON, Mme Anne-Sophie BODARWE, M. Patrice BERQUET, M. Stéphane GRASSET, M. Jérémy DEMASSIET, M. Gwilherm POULLENNEC, Mme Marie SEZNEC, M. Stéphane GAULTIER, Mme Anne PERE-BRILLAULT, Mme Daniela ORTENZI-QUINT, M. Richard DELEPIERRE, Mme Johanne LEDANSEUR, M. Eric TARDIF, Mme Sophie BRONNER, M. Samer EL SOKHON, M. Jean-Philippe OLIER, M. Marc SOREL, Mme Magali DUCHAMP, M. Richard LEJEUNE, M. Luc WATTELLE, M. Yves JOURDAN, Mme Sophie MARVIN, M. Mehdi BELKACEM, M. Othman NASROU, Mme Valérie LABORDE, M. Emmanuel TAMBRUN, M. Michel AUBOUIN, M. Pierre ERNESTY, Mme Violaine DECRE, M. Frank DELVAU, Mme Virginie JAMIN, M. Philippe BENASSAYA, M. Wenceslas NOURRY, M. Jean-Paul RIGAL, M. Christophe MOLINSKI, Mme Virginie STRAWA-BAILLEUL, M. Nicolas FOUQUET, Mme Nathalie JAQUEMET, Mme Anne COSPEREC, Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX, Mme Coralie BELMER, M. Antoine LEMARCHAND, Mme Stéphanie LESCAR, Mme Nadia OTMANE TELBA, M. Dominique SERVAIS, Mme Marie-Pascale BONNEFONT

Absents excusés:

Mme Marie-Agnes AMABILE.

M. Michel BANCAL (pouvoir à M. Philippe PAIN), Mme Annick BOUQUET (pouvoir à M. Nicolas FOUQUET), Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN (pouvoir à M. Alain NOURISSIER), Mme Aline TEMENIDES (pouvoir à M. Richard DELEPIERRE), Mme Elodie DEZECOT (pouvoir à M. Jérémy DEMASSIET).

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5216-5, L.5211-61 et L.2121- 21 ;

Vu le Code de l'environnement ;

Vu la loi n° 2009-967 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement du 3 août 2009 ;

Vu la substitution de la communauté de communes du Grand Parc aux communes ayant adhéré individuellement au Syndicat intercommunal pour la destruction des ordures ménagères et la production d'énergie (SIDOMPE) lors de leur entrée dans ladite intercommunalité ;

Vu la délibération n° 2013.09.16 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 24 septembre 2013 relative à l'adhésion de la communauté d'agglomération au Syndicat intercommunal pour le traitement des résidus urbains (SITRU) de la Boucle de Seine ;

Vu la désignation des représentants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au sein des organisme en charge du traitement et de la destruction des déchets sur son territoire pour la mandature 2020-2026, actualisée en dernier lieu par la délibération n° D.2025.04.20 du Conseil communautaire du 1^{er} avril 2025 (pour mémoire) ;

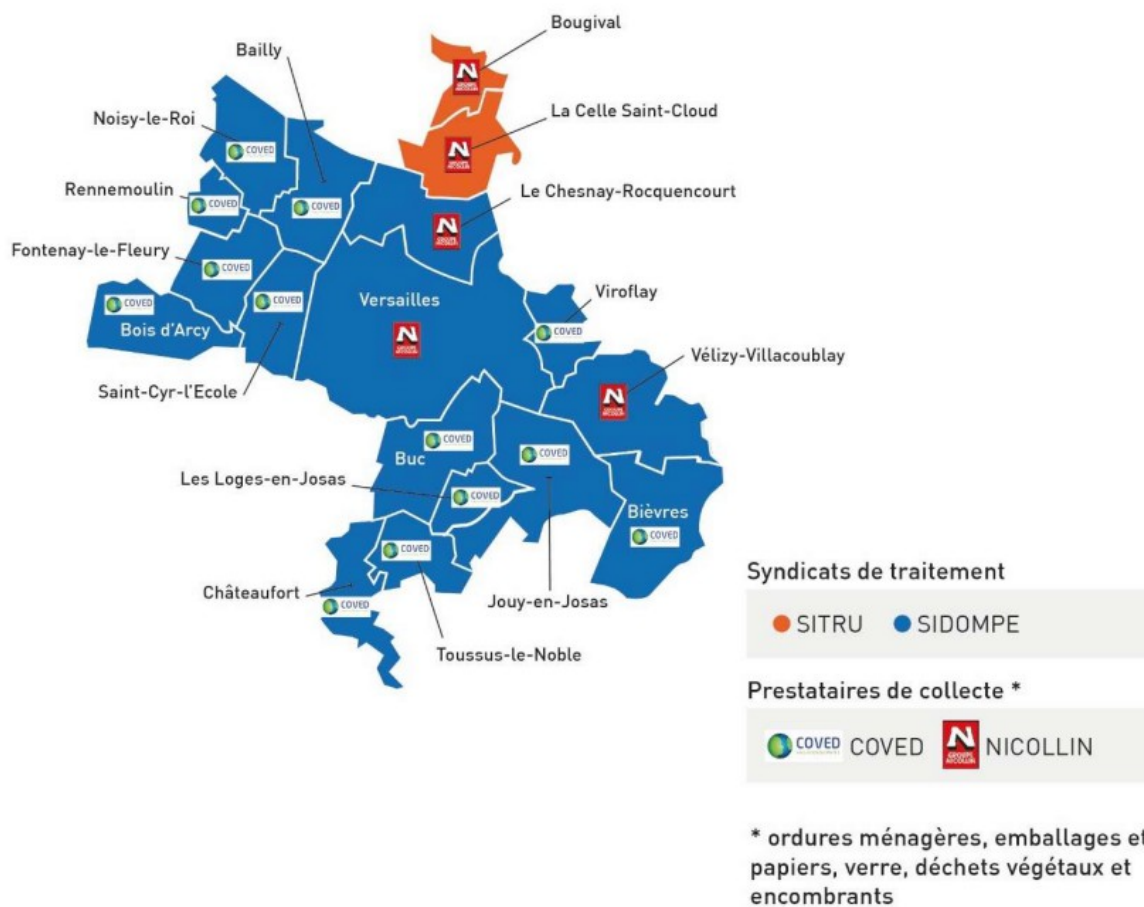
Vu les statuts en vigueur des syndicats de traitement et de destruction des déchets SIDOMPE du 28 juin 2021 et SITRU du 26 mars 2024 ;

Vu les statuts en vigueur de Versailles Grand Parc ;

• Au titre de sa compétence Environnement, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc exerce de plein droit au lieu et place de ses communes membres la gestion du traitement et de la destruction des déchets.

À ce titre, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc adhère aux organismes suivants :

- Syndicat intercommunal pour la destruction d'ordures ménagères et la production d'énergie (SIDOMPE),
- Syndicat intercommunal pour le traitement des résidus urbains (SITRU) de la Boucle de Seine.



○ **Syndicat intercommunal pour la destruction d’ordures ménagères et la production d’énergie (SIDOMPE) :**

En 1961, une dizaine de communes des Yvelines se sont regroupées et ont créé un syndicat intercommunal pour traiter ensemble les déchets de leurs habitants. Le SIDOMPE est devenu depuis le 31 décembre 2004, un syndicat mixte.

Il traite aujourd’hui les déchets des habitants de 114 communes réparties en 6 collectivités pour une population totale de 604 633 habitants.

Le SIDOMPE dispose des installations suivantes :

- l’Unité de valorisation énergétique (UVE) de Thiverval-Grignon, qui permet de traiter les ordures ménagères des communes adhérentes en les transformant en énergie,
- le Centre de tri (CT), qui permet de trier les déchets issus des collectes sélectives des collectivités du SIDOMPE par matériaux puis de les conditionner afin qu’ils soient recyclés.

La communauté d’agglomération de Versailles Grand Parc adhère au SIDOMPE pour 16 de ses communes membres : Bailly, Bièvres, Bois d’Arcy, Buc, Châteaufort, Fontenay-le-Fleury, Jouy-en-Josas, Le Chesnay-Rocquencourt, Les Loges-en-Josas, Noisy-le-Roi, Rennemoulin, Saint-Cyr-l’Ecole, Toussus-le-Noble, Vélizy-Villacoublay, Versailles et Viroflay.

Conformément à l’article 5 des statuts du SIDOMPE, son comité syndical est composé d’un délégué titulaire et d’un délégué suppléant par commune membre de la communauté d’agglomération, soit un total de 16 représentants titulaires et 16 représentants suppléants.

○ **Syndicat intercommunal pour le traitement des résidus urbains de Boucle de la Seine (SITRU) :**

Syndicat mixte fermé à la carte, le SITRU a pour objet le transport, le transfert, le réemploi, le tri (y compris déchèterie), la valorisation matière, la valorisation énergétique ainsi que l’élimination des déchets ménagers et assimilés produits sur son territoire, ou apportés par des tiers extérieurs.

La communauté d’agglomération de Versailles Grand Parc adhère au SITRU, au titre de la

compétence « traitement des déchets ménagers et assimilés », pour 2 de ses communes membres : Bougival et La Celle-Saint-Cloud.

Conformément à l'article 6 des statuts du SITRU, chaque commune membre de Versailles Grand Parc dispose de 3 délégués titulaires et d'1 délégué suppléant appelés à siéger au sein de son comité syndical, soit un total de 6 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

- Conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), l'élection des membres de ces organismes a lieu en principe au scrutin secret mais le Conseil communautaire a la faculté de ne pas recourir à une telle modalité et de procéder au vote au scrutin public s'il le décide à l'unanimité.

Les candidats sont appelés à se faire connaître.

Les listes de candidats déclarés figurent ci-après dans la délibération.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil communautaire :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

- 1) de procéder au scrutin public, le Conseil communautaire l'ayant décidé à l'unanimité, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-21 du CGCT, à l'élection des nouveaux délégués titulaires et suppléants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au sein des organismes en charge du traitement et de la destruction des déchets pour la mandature 2026 :
- 2) **de désigner les délégués titulaires et suppléants de la communauté d'agglomération pour siéger en tant que membres à voix délibérative au sein du comité syndical des Syndicat suivants, dont elle est membre :**

Syndicat intercommunal pour la destruction d'ordures ménagères et la production d'énergie (SIDOMPE)

SIDOMPE		
COMMUNES	DÉLÉGUÉS TITULAIRES	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS
BAILLY	Francis ALTGLAS	Valérie LEFEBVRE
BIÈVRES	Virginie BREC	Marianne FERRY
BOIS D'ARCY	Jérémy DEMASSIET	Anne COSPEREC
BUC	Jean-Christophe HILAIRE	Fabrice POURBAIX
CHÂTEAUFORT	Philippe LEGRAND	Etienne DUPONT
FONTENAY-LE-FLEURY	Didier CARON	Yannick LE GOAEC
JOUY-EN-JOSAS	Corinne BONNARD	Agathe DENIS
LES LOGES-EN-JOSAS	Odile CONROY	Lyse-Marie CLISSON
NOISY-LE-ROI	Christophe MOLINSKI	Pauline LACLEF
RENNEMOULIN	Patrick LAINE	Hervé POQUET
LE CHESNAY-ROQUENCOURT	Anne PERE BRILLAULT	Marc SOREL
SAINT-CYR-L'ÉCOLE	Vladimir BOIRE	Isidro DANTAS
TOUSSUS-LE-NOBLE	Mélanie BRUGNY-ROBILLARD	Raphaèle AUROUSSEAU
VELIZY-VILLACOUBLAY	Pascal THEVENOT	Frédéric HUCHELOUP
VERSAILLES	Philippe PAIN	Xavier GUITTON
VIROFLAY	Jean-Philippe OLIER	Christine CARON

Syndicat intercommunal pour le traitement des résidus urbains de Boucle de la Seine (SITRU)

SITRU		
COMMUNES	DÉLÉGUÉS TITULAIRES	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS
BOUGIVAL	Vincent MEZURE	Jean-Michel HUA
	Luc WATTELLE	
	Nathalie JAQUEMET	
LA CELLE-SAINT-CLOUD	Othman NASROU	Pierre QUIGNON-FLEURET
	Blandine BEAUPAIN	

	Richard LEJEUNE	
--	-----------------	--

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 70

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de suffrages exprimés : 75 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 75 voix

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.